



COMMUNIQUÉ : MISE AUX NORMES DE LA FALAISE D'ESCALADE

Afin d'éviter toute confusion, je souhaite apporter quelques précisions concernant le mur d'escalade du collège.

Dès que la question de la sécurisation de l'équipement nous a été signalée, la municipalité a engagé les démarches nécessaires. Un devis a été sollicité puis validé par Monsieur le Maire. L'intervention a été confiée à M. Sautier pour un montant d'environ 800 € (intervention et matériel compris).

Les travaux sont désormais planifiés avec une réalisation envisagée dès la semaine 26.

La sécurité des utilisateurs est une priorité. Cette remise en état permettra non seulement aux élèves du collège de poursuivre leurs activités sportives dans de bonnes conditions, mais également aux différentes associations et structures susceptibles d'utiliser cet équipement de bénéficier d'une installation sécurisée et conforme.

La commune travaille en lien avec le collège afin que cet équipement puisse être remis en service dans les meilleurs délais et au bénéfice de tous les usagers.

Merci à chacun de veiller à la diffusion d'informations exactes et vérifiées. L'important aujourd'hui n'est pas de rechercher des responsabilités passées mais d'apporter des solutions concrètes, ce qui est désormais fait.

Muriel Ganster

Adjointe au Maire d'Anduze, déléguée à l'Éducation et aux Écoles